



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
31 juillet 2024  
Français  
Original : anglais

### **Dix-neuvième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente EIIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace**

#### **I. Introduction**

1. Par l'adoption de sa résolution [2253 \(2015\)](#), le Conseil de sécurité s'est déclaré résolu à faire front à la menace que représentent pour la paix et la sécurité internationales l'État islamique d'Iraq et du Levant<sup>1</sup> (EIIL, ci-après dénommé « Daech »)<sup>2</sup> et les personnes et groupes qui y sont associés, et a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport stratégique initial sur cette menace et de le tenir ensuite régulièrement informé tous les quatre mois. Dans sa résolution [2734 \(2024\)](#), le Conseil a prié le Secrétaire général de continuer de lui présenter, tous les six mois, des rapports stratégiques qui montrent et traduisent la gravité de la menace que constitue Daech pour la paix et la sécurité internationales, et présentent l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à lutter contre cette menace, en particulier la portée de cette action. Il a en outre demandé que le plus récent rapport semestriel de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions [1526 \(2004\)](#) et [2253 \(2015\)](#) concernant l'EIIL (Daech), Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées, ainsi que les personnes et entités qui leur sont associées, figure en annexe au présent rapport.

2. Le présent rapport est le dix-neuvième en la matière<sup>3</sup> et le premier en application de la résolution [2734 \(2024\)](#). Il a été préparé par le Bureau de lutte contre le terrorisme, avec la contribution de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et en étroite collaboration avec l'Équipe de surveillance et d'autres entités du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme.

3. Au cours de la période considérée, la menace que Daech fait peser sur la paix et la sécurité internationales est restée élevée, le groupe et ses affiliés continuant à faire preuve de résilience et d'adaptabilité en dépit des efforts soutenus déployés dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. L'ONU a continué d'aider les États Membres à

<sup>1</sup> Inscrit sur la Liste sous le nom d'Al-Qaida en Iraq (QDe.115).

<sup>2</sup> Conformément à la résolution [75/291](#) de l'Assemblée générale.

<sup>3</sup> Voir [S/2016/92](#), [S/2016/501](#), [S/2016/830](#), [S/2017/97](#), [S/2017/467](#), [S/2018/80](#), [S/2018/770](#), [S/2019/103](#), [S/2019/612](#), [S/2020/95](#), [S/2020/774](#), [S/2021/98](#), [S/2021/682](#), [S/2022/63](#), [S/2022/576](#), [S/2023/76](#), [S/2023/568](#) et [S/2024/117](#).



parer à cette menace, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

## II. Évaluation de la menace

### A. Aperçu et évolution de la menace

4. L'évaluation de la menace préparée par l'Équipe de surveillance (voir annexe) concernant Daech révèle que le risque de résurgence de celui-ci au Moyen-Orient et les préoccupations liées à la capacité du groupe État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan (EIIL-K) (QDe.161) de projeter une menace à l'extérieur de l'Afghanistan, soulevés dans les rapports précédents, se sont intensifiés ou matérialisés au cours de la période considérée, l'impact de l'activité de Daech étant resté disproportionné dans les zones de conflit, en particulier en Afrique.

5. En dépit des efforts soutenus de lutte contre le terrorisme, de l'attrition persistante du commandement et des questions persistantes sur l'identité du chef du groupe, Abu Hafis al-Hashimi al-Qurashi, et sur l'endroit où il se trouve, l'adoption de structures moins hiérarchiques et plus décentralisées, organisées en réseau<sup>4</sup>, a permis à Daech et aux groupes qui lui sont affiliés de conserver leur résilience et de s'adapter. Daech a augmenté la cadence de ses opérations en République arabe syrienne tout en maintenant un moindre rythme en Iraq. La structure centrale de Daech a utilisé ses capacités médiatiques pour tirer une valeur de propagande des attentats terroristes perpétrés dans le monde, y compris ceux de Kerman (République islamique d'Iran) et de Moscou, en stimulant la couverture médiatique afin d'amplifier la perception d'une menace accrue et en cherchant à recruter des soutiens. Dans le cadre de la campagne « Tuez-les partout où vous les trouvez » qu'elle a menée au cours des premières semaines de 2024, la structure centrale de Daech a revendiqué des opérations coordonnées dans chacune des « provinces » autoproclamées du groupe, ce qui témoigne d'une telle intention.

6. Après les attentats terroristes de Kerman, le 3 janvier, et de Moscou, le 22 mars, la menace terroriste émanant de multiples groupes basés en Afghanistan a fait grandir l'inquiétude parmi les États Membres. Si la structure centrale de Daech a officiellement revendiqué les attentats, plusieurs États Membres estimaient que les combattants, les fonds et l'entraînement des auteurs de ces deux attentats ont été fournis par EIIL-K. La structure centrale de Daech aurait demandé à des agents d'Afghanistan et des pays voisins de commettre des attentats à l'étranger, tout en mobilisant les communautés des diasporas afghane et d'Asie centrale pour obtenir un soutien logistique, financier et opérationnel.

7. Daech a continué à se concentrer sur l'Afrique. La situation en Afrique de l'Ouest et au Sahel n'a pas changé depuis le rapport précédent. Le « bureau » Al-Furqan a gagné en importance et en capacité, ayant mis en place des cellules et des réseaux de facilitation dans le nord-ouest du Nigéria et facilité le soutien de « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » (ISWAP) (QDe.162) aux opérations du groupe État islamique du Grand Sahara (EIGS) (QDe.163) au Sahel, sous la direction des principaux responsables de Daech<sup>5</sup>. La trêve localisée qui s'est établie en 2023<sup>6</sup> entre EIGS et Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin (JNIM) (QDe.159) a d'une manière générale tenu, permettant aux deux groupes d'étendre le territoire dans lequel ils opèrent. ISWAP a intensifié ses activités. En Afrique de l'Est,

<sup>4</sup> S/2023/568.

<sup>5</sup> S/2022/576.

<sup>6</sup> S/2024/117.

le « bureau » Al-Karrar est resté une importante plaque tournante financière et le groupe affilié à Daech en Somalie a gagné en vigueur, accroissant le nombre de ses recrues et développant son infrastructure financière. En Afrique centrale et en Afrique australe, le rythme des attentats terroristes s'est accéléré en République démocratique du Congo et au Mozambique. En Afrique du Nord, les opérations antiterroristes menées par les forces nationales ont considérablement réduit l'activité de Daech.

8. Les niveaux de menace terroriste ont augmenté en Europe à la suite de l'attentat contre le Crocus City Hall près de Moscou, et les États Membres estiment qu'EIL-K représente la plus grande menace terroriste extérieure pour le continent. L'intensification de la propagande a pu inciter des acteurs à attaquer des cibles vulnérables, notamment des infrastructures critiques et des lieux publics (cibles « molles »), ce qui a fait naître des inquiétudes en raison de l'organisation de manifestations sportives à fort retentissement, tels que le Championnat d'Europe de football de l'Union des associations européennes de football et les Jeux olympiques de Paris. En Asie du Sud-Est, la menace posée par Daech et les groupes qui lui sont affiliés a été étouffée par les opérations de lutte contre le terrorisme, mais le risque de résurgence subsiste.

9. Des précisions concernant la menace que Daech et les personnes, groupes, entreprises et entités qui lui sont associés font peser sur la paix et la sécurité internationales sont données dans le trente-quatrième rapport de l'Équipe de surveillance ([S/2024/556](#)).

## **B. Situation des membres présumés de Daech et de leurs proches dans les zones de conflit**

10. Selon des informations vérifiées par l'Organisation, en juin 2024, plus de 44 000 personnes, dont plus de 28 900 ressortissants étrangers, se trouvaient toujours dans le camp de Hol et le camp Roj et dans des centres de détention et d'autres installations, y compris des centres de « réadaptation », dans le nord-est de la République arabe syrienne, en raison de leurs liens présumés ou de leurs liens familiaux avec Daech. Une part importante de cette population reste constituée d'enfants, dont plus de 17 180 de nationalité étrangère, principalement iraquienne, ainsi que 10 500 de nationalité syrienne. Bien que ces chiffres soient en légère baisse par rapport à ceux enregistrés en 2023<sup>7</sup>, la population des camps continue de vivre dans des conditions effroyables. La surpopulation, les services insuffisants, les abris inadéquats et l'accès limité aux produits de première nécessité, tels que la nourriture, les soins médicaux et l'eau potable, ont exacerbé les souffrances de ces personnes, notamment des enfants. Dans le camp de Hol, en particulier, la situation a empiré du fait de la menace constante de la violence. De nombreuses personnes qui se trouvent dans des camps et dans des lieux de détention continuent de se heurter à d'importants obstacles au rapatriement, pour des raisons telles que la perte ou le vol de documents, l'opposition de leur pays d'origine au rapatriement ou le fait d'être devenu apatride. Ces personnes se trouvent dans une situation d'incertitude juridique, ne peuvent pas retourner dans leur pays de nationalité et sont détenues pour une durée indéterminée sans avoir été jugées ni avoir eu véritablement accès à des voies de recours<sup>8</sup>. Les États Membres restent préoccupés par la situation dans les camps, notamment par des informations faisant état d'une collecte de fonds qui serait effectuée pour Daech dans le camp de Hol, et par l'intention persistante de Daech de libérer ses membres détenus dans des prisons de la région.

<sup>7</sup> [S/2023/568](#).

<sup>8</sup> [A/78/269](#), par. 44.

11. En Iraq, les victimes de Daech restaient exposées à des épreuves allant de blessures physiques et de traumatismes psychologiques à la stigmatisation sociale et aux difficultés économiques. Plusieurs personnes originaires du district de Sinjar (nord), parmi lesquelles des victimes de violences sexuelles liées au conflit, qui avaient été déplacées à l'intérieur du pays pendant le conflit avec Daech et étaient restées dans des camps dans la région du Kurdistan, hésitaient à rentrer chez elles à cause de l'insécurité généralisée et du manque de services.

12. Des centaines de milliers de personnes ont été déplacées dans d'autres zones de conflit en raison de l'activité de Daech. En Afrique occidentale et en Afrique centrale, le mode opératoire de Daech et des groupes qui lui sont affiliés inclut des attaques complexes contre les forces de sécurité et les civils, des actes de harcèlement et d'extorsion et des atrocités criminelles contre les civils, y compris les enfants, qui font des blessés et des morts et entraînent des déplacements. Dans le bassin du lac Tchad, ISWAP est resté actif au Cameroun, au Tchad, au Niger et au Nigéria. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, au 23 mai 2024, 2,9 millions de personnes étaient déplacées à l'intérieur de la région<sup>9</sup>. Les graves violations perpétrées par ISWAP à l'encontre des enfants, en particulier des filles, incluent l'enlèvement, le recrutement et la violence sexuelle<sup>10</sup>. Les femmes, les filles et les garçons restent très exposés aux violences fondées sur le genre commises par des groupes terroristes, notamment les violences sexuelles, les enlèvements et les mariages forcés. Les répercussions sur les enfants des opérations de Daech dans la région du Sahel central sont également restées importantes, la protection des civils étant en constante détérioration et des violations fréquentes des droits humains qui touchent les personnes et les biens. En République démocratique du Congo, les Forces démocratiques alliées (ADF) (Cde.001) sont restées les principaux auteurs de violations graves sur la personne d'enfants, y compris le recrutement, les enlèvements, les actes de violence sexuelle, le meurtre et les atteintes à l'intégrité physique.

### III. Bilan des mesures prises face à l'évolution de la menace

13. L'ONU a continué à aider les États Membres dans leurs efforts pour contrer la menace posée par Daech, notamment en renforçant les capacités de gestion des frontières et de lutte contre le financement du terrorisme, en favorisant la réadaptation et la réintégration des rapatriés et en traduisant les terroristes en justice. Elle a continué aussi à lever les obstacles au retour et à la réintégration durables des personnes déplacées originaires de zones de conflit touchées par Daech. Les efforts ont notamment porté sur la réadaptation et la justice transitionnelles et sur l'amélioration de la cohésion sociale. Des initiatives ont également été lancées pour promouvoir l'unité parmi les jeunes, y compris les rapatriés et ceux qui étaient auparavant affiliés à Daech, grâce à des manifestations sportives et culturelles destinées à encourager le travail d'équipe, à atténuer la stigmatisation et à améliorer l'acceptation par la communauté.

14. Consciente de l'impact dévastateur des actes de terrorisme sur les personnes, les familles et les communautés, l'Organisation a continué à soutenir les victimes du terrorisme dans le monde entier, y compris celles qui sont touchées par la violence sexuelle et fondée sur le genre, afin de répondre à leurs divers besoins. Elle a pour cela notamment travaillé en étroite collaboration avec les États Membres pour venir en aide aux personnes rescapées d'actes terroristes perpétrés par Daech et avec les

<sup>9</sup> Nations Unies, Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, « Lake Chad basin: humanitarian snapshot (as of 23 May 2024) », 23 mai 2024.

<sup>10</sup> [A/78/842-S/2024/384](#).

organisations de la société civile afin de garantir que les auteurs des crimes commis par celui-ci répondent de leurs actes, ainsi que pour mettre en lumière le rôle de diverses institutions dans la promotion d'une approche globale de l'aide aux victimes de la violence sexuelle et fondée sur le genre dans le contexte du terrorisme.

15. Le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste a tenu une séance publique sur la criminalisation des actes terroristes et le renforcement de la coopération internationale pour traduire les terroristes en justice, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. À cette occasion, il a examiné les progrès réalisés par les États Membres pour ce qui est de la criminalisation des infractions terroristes, conformément à la résolution 1373 (2001) et à d'autres résolutions pertinentes. En avril, il a organisé une réunion publique consacré à l'examen de stratégies permettant de renforcer la résilience des communautés afin de prévenir la radicalisation menant au terrorisme. Cette séance a permis de rassembler un large éventail d'experts venus du monde entier, y compris des représentants de la société civile, d'institutions de recherche, d'organisations régionales et d'entités des Nations Unies, pour partager leurs expériences, cerner les tendances émergentes et examiner les pratiques optimales.

## **A. Situation des membres présumés de Daech et des membres de leurs familles dans les zones de conflit**

### **1. Mesures de rapatriement**

16. Entre janvier et juillet 2024, 11 États Membres ont rapatrié depuis le nord-est de la République arabe syrienne 1 080 enfants, dont des ressortissants de l'Azerbaïdjan, du Canada, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la Finlande, du Kirghizistan, des Maldives, du Royaume des Pays-Bas, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et du Tadjikistan. En outre, plus de 1 970 Iraquiens, dont plus de 900 enfants et 410 adultes, ont été rapatriés dans un centre de réadaptation en Iraq. Le 6 juin, l'ONU et le Gouvernement iraquien ont convenu que toutes les personnes seraient rapatriées du camp de Hol d'ici 2027.

17. L'ONU a continué à collaborer avec le Gouvernement iraquien pour délivrer des documents d'état civil aux rapatriés. Ces documents sont particulièrement importants pour les enfants, qui ont besoin d'une pièce d'identité pour accéder aux services de base, y compris l'éducation. L'obtention de documents d'identité est restée difficile et coûteuse, car les autorités exigent que les demandes de nouveaux documents soient déposées en personne dans le district d'origine de la personne concernée et non dans le district où elle se trouve actuellement. Les femmes chefs de famille sans représentant légal sont confrontées à des difficultés supplémentaires pour ce qui est d'obtenir une pièce d'identité.

### **2. Poursuites et enquêtes**

18. Les poursuites et les enquêtes, étayées par une solide base de preuves, restent indispensables pour réprimer les crimes perpétrés par Daech. L'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD) a produit des éléments de preuve et autres pièces, en coopération avec le système judiciaire iraquien, pour aider les États Membres à mener les poursuites relatives aux crimes de guerre, aux crimes contre l'humanité et au crime de génocide commis par Daech. En janvier 2024, sur la base de preuves fournies par l'UNITAD, le Tribunal central pénal de Lisbonne a condamné un membre de Daech de nationalité iraquienne accusé d'avoir commis des crimes de guerre à Mossoul (Iraq). En avril, l'UNITAD a entamé ses plans de retrait et de

liquidation pour quitter l'Iraq d'ici le 17 septembre 2024, conformément à la résolution 2697 (2023) du Conseil de sécurité.

19. L'ONU a continué à plaider auprès des États Membres pour que les poursuites judiciaires soient conformes au droit international. En Iraq, où des enfants continuent d'être détenus en raison de leur association supposée avec Daech, elle a plaidé pour que les enfants recrutés par Daech soient considérés avant tout comme des victimes et bénéficient d'un soutien en tant que telles. Selon le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), en mai 2024, plus de 2 000 enfants, principalement des garçons, se trouvaient dans des centres de détention provisoire et de post-détention en Iraq, beaucoup d'entre eux ayant été condamnés à des peines d'emprisonnement maximales de 15 ans en raison de leurs liens supposés ou des liens supposés de leur famille avec Daech. L'ONU et le Gouvernement iraquien, par l'intermédiaire du groupe de travail technique chargé de la mise en œuvre du Cadre global pour l'appui des Nations Unies au rapatriement des nationaux de pays tiers depuis la République arabe syrienne et l'Iraq, ont continué à coordonner l'appui des Nations Unies aux rapatriés, notamment par l'intermédiaire de quatre équipes de travail sur la protection juridique des enfants, la sécurité et la responsabilité des adultes, la réadaptation et les services de transition, et la réintégration.

20. L'ONU a encouragé l'application du principe de responsabilité en ce qui concerne les actes de terrorisme grâce à des actions de sensibilisation et des supports de connaissance destinés à diffuser de bonnes pratiques. Dans le bassin du lac Tchad, où les enquêtes et les poursuites pour crimes liés au terrorisme sont restées rares malgré des niveaux élevés d'activité terroriste, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a encouragé le déploiement d'efforts supplémentaires pour traduire en justice les auteurs d'actes terroristes, dans le respect des cadres juridiques internationaux applicables, y compris en matière de droit des droits humains. Plusieurs considérations stratégiques se sont dégagées pour ce qui est d'améliorer la capacité des pays de la région d'enquêter sur les personnes associées à des activités terroristes, à engager des poursuites contre elles et à les réintégrer, notamment en renforçant les capacités des acteurs en charge de l'application des lois et de la justice pénale et en étayant les politiques nationales en matière de justice pénale ainsi que les mesures de protection des victimes et des témoins, entre autres. En juin, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a publié une note analytique accompagnée d'un commentaire sur la codification de l'infraction de terrorisme<sup>11</sup> en vue de contribuer à une compréhension commune parmi les États Membres pour ce qui est d'ériger les actes terroristes en tant qu'infraction pénale grave dans leur législation nationale.

### 3. Réadaptation et réintégration

21. Le Cadre global pour l'appui des Nations Unies au rapatriement des nationaux de pays tiers depuis la République arabe syrienne et l'Iraq a continué à apporter un soutien à l'Iraq et aux États d'Asie centrale selon des approches conformes aux droits humains en matière de réadaptation et de réintégration des personnes rapatriées du nord-est de la République arabe syrienne. Sur la base des besoins identifiés par le groupe de travail technique chargé de la mise en œuvre du Cadre global, le Dispositif mondial Union Européenne-Organisation des Nations Unies pour la lutte contre les menaces terroristes, initiative conjointe gérée par le Bureau de lutte contre le terrorisme, a fourni une assistance technique entre mars et juin au Gouvernement iraquien pour l'aider à enregistrer les personnes soupçonnées d'avoir des liens avec Daech et cherchant à se faire rapatrier volontairement du camp de Hol. En mai, le

<sup>11</sup> Nations Unies, Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, « A commentary on the codification of the terrorism offence », *CTED Analytical Briefs*, juin 2024.

Bureau de lutte contre le terrorisme a appuyé la création à Tachkent du Conseil régional d'experts pour l'Asie centrale sur la réadaptation et la réintégration des personnes de retour de zones de conflit, afin de renforcer le soutien national et régional aux rapatriés.

22. En collaboration avec 10 organisations de la société civile, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a contribué à la levée des obstacles au retour et à la réintégration durables des ressortissants irakiens du nord-est de la République arabe syrienne. Des interventions localisées ont privilégié la communication, la réadaptation transitoire, la justice transitoire et la cohésion sociale entre les rapatriés et les communautés d'accueil. L'UNICEF, en collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, a continué à soutenir les efforts de réintégration des enfants et des familles syriens dans le nord-est de la République arabe syrienne, afin de prévenir la discrimination et la stigmatisation et de faciliter l'accès aux services essentiels.

23. Au Nigéria, la première « compétition de football pour la paix » organisée par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a permis de promouvoir l'unité parmi les jeunes, y compris les rapatriés et les anciens membres de Daech, en encourageant le travail d'équipe, en atténuant la stigmatisation et en améliorant l'acceptation par la communauté. En outre, le PNUD a organisé des manifestations culturelles mettant en valeur diverses traditions afin de renforcer la participation du public et de promouvoir la consolidation de la paix, la réconciliation et la réintégration.

24. Pour partager les expériences liées aux stratégies de réadaptation et de réintégration grâce à une collaboration multidisciplinaire, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et le Gouvernement de Sri Lanka ont organisé un atelier régional pour les praticiens dans le cadre du Réseau sud-asiatique de prévention et de répression de l'extrémisme violent, soutenu par l'ONUDC.

## **B. Coopération internationale et régionale**

25. Des ripostes efficaces au terrorisme exigent une action multilatérale, notamment grâce à des accords de coopération internationaux et régionaux. Pour renforcer la coopération entre les partenaires internationaux et les États Membres africains, le Bureau de lutte contre le terrorisme a aidé le Gouvernement nigérian à organiser la réunion africaine de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme, qui s'est tenue à Abuja les 22 et 23 avril et à laquelle ont assisté plus de 350 participants venus de 29 États Membres africains, 21 partenaires internationaux, 6 organisations régionales et 17 organisations de la société civile. Les participants ont adopté une déclaration qui a mis en marche le « Processus d'Abuja », initiative dirigée et prise en charge par l'Afrique, qui vise à coordonner et à mobiliser les ressources consacrées à la lutte contre le terrorisme sur le continent. En juin, le Bureau de lutte contre le terrorisme, en partenariat avec le Gouvernement du Maroc, a organisé à Fès, au Maroc, la troisième édition de la « Plateforme de Marrakech », la réunion de haut niveau rassemblant les chefs d'organismes africains de lutte contre le terrorisme et de sécurité, à laquelle ont participé plus de 60 États Membres et qui visait à améliorer la coordination des initiatives conjointes de lutte contre le terrorisme au Sahel et dans d'autres parties de l'Afrique.

26. Le Dispositif mondial Union Européenne-Organisation des Nations Unies pour la lutte contre les menaces terroristes a continué à contribuer, à la demande des États Membres et sur la base des besoins d'assistance technique identifiés par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, au renforcement des capacités en matière de détection, de prévention, de lutte, de riposte et d'enquête axées sur les menaces terroristes, notamment en Iraq, au Kenya, au Kirghizstan, au Malawi, au Tadjikistan,

au Togo et en Ouganda. Entre autres choses, une assistance consultative a été fournie au Ministère de la justice du Kirghizstan concernant les enquêtes relatives aux infractions liées au terrorisme et il a été organisé un cours de formation des formateurs conçu pour renforcer les capacités des enquêteurs, des experts en criminalistique numérique et des formateurs de l'académie de police en matière de collecte et de préservation des preuves numériques dans le cadre des enquêtes antiterroristes, dans le respect de l'état de droit et des normes internationales en matière de droits humains.

### **C. Coordination et cohérence dans toutes les entités du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme**

27. Le Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme, qui compte 47 membres, a continué à servir de cadre institutionnel principal pour promouvoir la coordination et la cohérence de l'action menée par l'ONU en matière de lutte contre le terrorisme et de prévention de l'extrémisme violent conduisant au terrorisme. En janvier, le Comité de coordination du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme a défini l'orientation stratégique du Pacte de coordination pour la période 2024-2026, en adoptant un programme de travail conjoint axé, entre autres, sur la lutte contre la menace que représente le terrorisme dans certaines régions d'Afrique. Le Groupe de travail sur la promotion et la protection des droits de l'homme et de l'état de droit dans le contexte de la lutte antiterroriste et de l'appui apporté aux victimes du terrorisme a continué à soutenir les États Membres et les autres groupes de travail thématiques dans leurs activités de lutte contre le terrorisme et de prévention de l'extrémisme violent, en veillant au respect des droits humains et de l'état de droit. La plateforme en ligne du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme a facilité la coordination, la mobilisation et l'échange d'informations au bénéfice de plus de 1 050 coordonnateurs issus de 137 États Membres, de 14 organisations régionales et de toutes les entités du Pacte ayant statut de membre et d'observateur.

### **D. Aide aux victimes de Daech**

28. Les entités des Nations Unies ont continué à aider les victimes du terrorisme et à répondre à leurs divers besoins. Le Bureau de lutte contre le terrorisme, en collaboration avec l'ONUSC, a contribué aux mesures destinées à renforcer les cadres nationaux pour les victimes du terrorisme aux Philippines, notamment en élaborant des orientations aux fins de la coordination des efforts interinstitutionnels et en instaurant une journée nationale à la mémoire des victimes et des survivants. En mars, en marge de la célébration de la vingtième Journée européenne du souvenir des victimes du terrorisme, qui a eu lieu à Madrid, le Bureau de lutte contre le terrorisme a lancé une série de consultations avec des victimes et des survivants, ainsi qu'avec des associations de victimes, afin de discuter de la mise en place d'un réseau d'associations de victimes du terrorisme, comme préconisé dans le résumé établi par la présidence du Congrès mondial des Nations Unies des victimes du terrorisme tenu en 2022. À cette occasion, le Bureau de lutte contre le terrorisme a inauguré l'exposition « Mémoires », qui rend hommage aux victimes et sensibilise aux répercussions durables du terrorisme.

29. En étroite collaboration avec le Gouvernement iraquien et les organisations de la société civile, le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit a procuré une assistance complète et des réparations aux personnes rescapées des violences sexuelles liées au conflit et perpétrées par Daech, notamment aux enfants nés de viols et aux survivants nouvellement libérés qui rentrent de République arabe syrienne. Au



Nigéria, l'ONU DC a mis en place des comités au niveau des États à Adamawa, Borno et Yobe pour protéger les enfants de la violence dans les contextes d'insécurité et renforcer la coordination et la capacité du Gouvernement à donner la priorité à la protection, au soutien, à la réadaptation et à la réintégration des enfants victimes de Boko Haram et d'ISWAP. Ces comités supervisent également la mise en œuvre de l'« Appel à l'action du Nigéria », déclaration politique exprimant le fait que les enfants recrutés et exploités par des groupes terroristes doivent être avant tout considérés et traités comme des victimes de la criminalité. En février, l'ONU DC a lancé une étude<sup>12</sup> sur les risques particuliers auxquels sont exposés les enfants en raison des tactiques des groupes terroristes et des ripostes des États.

30. Associer la société civile aux efforts faits pour déterminer les besoins des victimes et des survivants du terrorisme et y répondre reste une priorité de l'ONU. En avril, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a publié un rapport<sup>13</sup> reflétant les points de vue d'un large éventail d'organisations de la société civile en Afrique, en Europe, au Moyen-Orient et en Amérique du Nord qui s'emploient à répondre aux besoins des victimes et des survivants. Dans son rapport, la Direction exécutive a également mis en évidence le rôle que la société civile peut jouer dans la promotion d'une approche globale de la lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre dans les contextes terroristes.

## **E. Gestion des frontières et application de la loi**

31. La gestion des frontières et l'application de la loi sont restées difficiles. La Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) ont fait état d'une recrudescence des exécutions judiciaires de prisonniers condamnés pour des infractions terroristes en Iraq. Au cours de la période considérée, 11 hommes adultes prisonniers, qui avaient été condamnés à mort, ont été exécutés le 22 avril et 11 autres le 6 mai, tous à la prison centrale de Nassiriyé. Ces exécutions ont eu lieu après celles de 13 hommes adultes, détenus dans la même prison, le 25 décembre 2023. Le Bureau de lutte contre le terrorisme a aidé les entités chargées de l'application de la loi et du renseignement à intégrer davantage la protection des droits humains dans l'action menée pour lutter contre le terrorisme en Iraq. Avec le soutien du HCDH, le Bureau de lutte contre le terrorisme a aidé les services de détection et de répression et les services de renseignement irakiens à mieux surveiller les violations des droits humains commises dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et à veiller à ce que les auteurs de ces violations soient tenus responsables de leurs actes.

32. Afin de rationaliser la coordination et l'impact des activités de renforcement des capacités dans le contexte de la sécurité et de la gestion des frontières et de la prévention des mouvements transfrontaliers de terroristes en Afrique de l'Ouest, le Bureau de lutte contre le terrorisme, en collaboration avec l'OIM, l'ONU DC et l'Organisation internationale de police criminelle, a établi à Dakar, en février, le Mécanisme intégré de stabilité des frontières en Afrique de l'Ouest. Tous les projets et programmes pertinents dans la région ont été recensés, et deux visites d'évaluation de base ont été effectuées pour garantir l'alignement sur les besoins et les priorités des États Membres. Dans le cadre du programme de sécurité et de gestion des frontières, le Bureau de lutte contre le terrorisme, en partenariat avec le Forum mondial de lutte contre le terrorisme, a produit un additif et un programme de

<sup>12</sup> ONU DC, « Targeted by terrorists: child recruitment, exploitation and reintegration in Indonesia, Iraq and Nigeria », 22 février 2024.

<sup>13</sup> ONU, Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, « Civil society perspectives: advancing accountability for sexual and gender-based violence linked to terrorism » (avril 2024).

formation des formateurs pour le document-cadre du Forum sur les bonnes pratiques dans le domaine de la sécurité et de la gestion des frontières pour ce qui est de la lutte contre le terrorisme et de l'endigement du flux de combattants terroristes étrangers.

33. Le Programme mondial de protection des cibles vulnérables a ajouté à ses bénéficiaires le Bénin, la Côte d'Ivoire, la Mauritanie et le Sénégal au titre du pilier assistance technique et renforcement des capacités. Avec le concours du Bureau de lutte contre le terrorisme, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a mené des consultations approfondies avec la Côte d'Ivoire, le Kirghizstan et la Mauritanie afin d'identifier les priorités et les besoins en matière de protection des cibles vulnérables, y compris les infrastructures critiques et les lieux publics (cibles « molles »), contre les attaques terroristes. Les conclusions de chaque consultation ont été utilisées pour élaborer un plan d'action national ou des orientations contenant des recommandations pratiques afin de répondre à ces priorités et besoins.

34. Le Programme des Nations Unies de lutte contre les déplacements des terroristes a renforcé les capacités de 55 États Membres à détecter et prévenir les mouvements de terroristes et à identifier des liens potentiels avec la criminalité transnationale organisée. Il a contribué aussi au renforcement des capacités des fonctionnaires de Djibouti, du Kirghizistan et du Pakistan à mettre en œuvre et à tenir à jour des systèmes de renseignements préalables concernant les voyageurs et des systèmes de dossiers passagers. En mai, il a permis de resserrer la coopération et la coordination régionales dans le domaine de l'échange de données sur les passagers avec l'organisation à Abidjan (Côte d'Ivoire) d'une réunion de coordination sur la mise en œuvre de ces systèmes en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale.

35. L'ONU a continué à étayer les capacités des États Membres pour ce qui est de lutter contre l'acquisition et l'utilisation d'armes par les terroristes, y compris de matières chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, d'armes légères et de petit calibre, d'engins explosifs improvisés et de systèmes d'aéronefs sans pilote. Au cours de la période considérée, le Bureau de lutte contre le terrorisme a renforcé les capacités de 232 participants originaires de 35 États Membres, s'agissant notamment des mesures opérationnelles concernant les liens entre le trafic d'armes légères et de petit calibre, la criminalité transnationale organisée et le terrorisme, la promotion de directives techniques visant à faciliter l'application de la résolution 2370 (2017) du Conseil de sécurité sur la prévention de l'acquisition d'armes par les terroristes, la prévention de l'utilisation d'armes de destruction massive à des fins terroristes et la promotion et la mise en œuvre de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire. Les modalités de mise en œuvre des activités ont inclus des cours de formation, des ateliers et des exercices de simulation à l'intention des praticiens.

36. L'ONU a contribué à la production d'analyses et à la diffusion de bonnes pratiques pour aider les États Membres à relever le défi de la gestion des frontières. En avril, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a publié un rapport de la série Trends Alert en deux parties<sup>14</sup>, dans lequel elle aborde ces défis et formule des recommandations relatives à la lutte contre le terrorisme et à la gestion des frontières en Afrique. L'une des principales conclusions concerne la nécessité d'une approche intégrée de la sécurité et de la gestion des frontières qui tienne compte des liens, notamment culturels, religieux et ethniques, entre les communautés locales et

---

<sup>14</sup> Nations Unies, Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, « Counter-terrorism and border management in Africa: fundamental and cross-cutting challenges », *CTED Trends Alert*, avril 2024 ; Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, « Counter-terrorism and border management in Africa: technical and capacity-related gaps », *CTED Trends Alert*, avril 2024.

permette de traiter les causes sous-jacentes de l'extrémisme violent conduisant au terrorisme.

## **F. Lutte contre le financement du terrorisme**

37. Les entités des Nations Unies ont continué à soutenir les initiatives axées sur la promotion et le renforcement de la collaboration régionale afin de réduire la capacité de Daech et de ses affiliés de générer des ressources et d'y accéder pour les utiliser à des fins terroristes. Le Bureau de lutte contre le terrorisme a facilité l'élaboration d'évaluations régionales des risques de financement du terrorisme destinées aux juridictions relevant du Groupe antiblanchiment de l'Afrique orientale et australe, ainsi que pour la République démocratique du Congo et la Somalie. En mai, à l'appui de la mise en œuvre de la stratégie arabe de lutte contre le terrorisme, le Bureau a organisé un atelier de renforcement des capacités à Riyad afin d'aligner les pratiques des membres de la Ligue des États arabes sur les normes internationales en matière de lutte contre le financement du terrorisme, y compris les enquêtes financières et la poursuite des infractions liées au financement du terrorisme commises à l'aide de technologies nouvelles. En juin, lors d'une réunion du Groupe Egmont, le Bureau de lutte contre le terrorisme a présenté une version préliminaire de goFintel, solution logicielle innovante mise au point avec des partenaires pour soutenir les efforts des États Membres dans la conduite d'enquêtes sur les transactions financières effectuées par des organisations criminelles présumées, y compris des groupes terroristes.

38. L'ONU a continué à coopérer avec le Groupe d'action financière (GAFI) et son réseau mondial d'organismes régionaux, notamment en participant aux réunions plénières, aux ateliers et aux séminaires en ligne pertinents, et en apportant des contributions aux mises à jour des informations sur le financement de Daech. En mai, lors d'une réunion organisée par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, le Président du Groupe d'action financière a présenté un exposé au Comité contre le terrorisme, afin d'échanger des informations sur les mesures prises pour faire appliquer les normes internationales de lutte contre le financement du terrorisme et les difficultés rencontrées, ainsi que sur les progrès réalisés dans la région quant au respect de ces normes.

39. Les entités des Nations Unies ont continué à produire des analyses et à diffuser de bonnes pratiques, émanant de diverses parties prenantes, pour soutenir les efforts de lutte contre le financement du terrorisme. En février, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a organisé une discussion multipartite sur l'établissement de partenariats public-privé efficaces en matière de lutte contre le financement du terrorisme et a publié son troisième résumé thématique annuel de l'évaluation des lacunes recensées dans la mise en œuvre des principales dispositions des résolutions du Conseil de sécurité sur la lutte contre le financement du terrorisme, en mettant l'accent sur les enquêtes et les poursuites relatives au financement du terrorisme<sup>15</sup>.

## **G. Incidence des technologies de l'information et des communications et des nouvelles technologies sur la lutte contre le terrorisme**

40. L'ONU a continué à aider les États Membres à tirer parti de l'évolution des technologies de l'information et de la communication et des nouvelles technologies

---

<sup>15</sup> Nations Unies, Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, « Thematic summary assessment of gaps in implementing key countering the financing of terrorism provisions of Security Council resolutions with a focus on investigating and prosecuting financing of terrorism », décembre 2023.

dans la lutte contre le terrorisme, tout en contrant la menace que représente leur exploitation par des terroristes. En collaboration avec l'Organisation internationale de police criminelle, le Bureau de lutte contre le terrorisme a renforcé les capacités du personnel des services de détection et de répression dans 27 États Membres d'Afrique, d'Asie, d'Europe, d'Amérique latine et des Caraïbes, afin de lutter contre l'utilisation malfaisante des nouvelles technologies par les terroristes, tout en veillant au respect des droits humains et en suivant des approches qui tiennent compte des questions de genre. Un soutien personnalisé a été apporté à la Bosnie-Herzégovine, au Kenya, à l'Ouzbékistan, aux Philippines et à Trinité-et-Tobago pour renforcer leurs capacités en matière de répression de l'exploitation des technologies par les terroristes.

41. L'évolution de l'exploitation du cyberspace par les terroristes pose des problèmes récurrents s'agissant de parer à la menace. En juin, le Bureau de lutte contre le terrorisme et l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice ont publié un rapport<sup>16</sup> contenant des informations et des recommandations sur l'interaction entre les terroristes et les cybercriminels sur le dark Web afin d'aider les entités des Nations Unies et les États Membres à concevoir des ripostes efficaces, fondées sur l'état de droit, pour lutter contre le terrorisme en ligne.

## **H. Contrer les discours terroristes et mobiliser les populations pour prévenir et combattre l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme**

42. Les entités des Nations Unies ont continué à promouvoir les approches mobilisant l'ensemble de la société pour lutter contre le terrorisme et prévenir l'extrémisme violent conduisant au terrorisme, notamment grâce au renforcement des capacités et à l'octroi d'une assistance technique aux fins de la conception et de la mise en œuvre de contre-discours et de stratégies de communication efficaces. Le Programme mondial de prévention et de répression de l'extrémisme violent du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme a renforcé la capacité des jeunes leaders en Indonésie, en Malaisie, aux Philippines et en Thaïlande de contribuer efficacement aux efforts de prévention en recourant à la communication stratégique. Cette initiative a conduit à l'élaboration de quatre campagnes nationales de communication stratégique, d'un discours régional pour guider les messages portés par la campagne et d'un manuel de formation à la communication stratégique reposant sur l'action des jeunes. Le Programme mondial de prévention et de répression de l'extrémisme violent et le Dispositif mondial Union Européenne-Organisation des Nations Unies pour la lutte contre les menaces terroristes ont dispensé des conseils techniques et une formation au Centre national de lutte contre le terrorisme du Kenya aux fins de l'élaboration d'un cadre de suivi et d'évaluation concernant la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre l'extrémisme violent et d'un cadre pour les campagnes de communication stratégique dans le contexte de la prévention et de la répression de l'extrémisme violent.

## **IV. Observations**

43. Daech continue de représenter une menace sérieuse pour la paix et la sécurité internationales. Malgré les mesures de lutte contre le terrorisme, le risque de

<sup>16</sup> Nations Unies, Bureau de lutte contre le terrorisme et Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, « Beneath the surface: terrorist and violent extremist use of the dark web and cybercrime-as-a-service for cyber-attacks » (2024).

résurgence du groupe au Moyen-Orient, évoqué dans de précédents rapports, s'est concrétisé, Daech accélérant la cadence de ses opérations en République arabe syrienne. Si les approches sécuritaires de la lutte contre le terrorisme ne s'accompagnent pas aussi de mesures globales en la matière, mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics et de la société, fondées sur les droits humains et tenant compte des questions de genre, il est quasiment certain que le risque de voir le groupe se renforcer subsistera. À cet égard, la prévention du terrorisme et de l'extrémisme violent conduisant au terrorisme reste la meilleure mesure face à ces menaces. Je continue à encourager les États Membres à envisager d'élaborer des stratégies de prévention nationales et régionales pour lutter contre toutes les formes de violence, qui soient axées sur l'état de droit et les droits humains et fondées sur des approches tenant compte de l'ensemble des pouvoirs publics et de la société, et à investir de manière adéquate dans ces stratégies.

44. La menace émanant de l'Afghanistan s'est manifestée avec les multiples attentats terroristes perpétrés par EIIL-K, tant en Afghanistan qu'à l'étranger, au cours de la période considérée. Je condamne avec la plus grande fermeté tous les attentats terroristes et je déplore les pertes de vies civiles qu'ils ont causées. J'appelle tous les États Membres à s'unir pour empêcher que l'Afghanistan ne redevienne un foyer d'activités terroristes ayant des répercussions sur d'autres pays. L'ONU, notamment le Bureau de lutte contre le terrorisme et le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, continuera à soutenir les États Membres de la région dans les efforts qu'ils déploient pour prévenir et contrer la propagation du terrorisme et de l'extrémisme violent qui y conduit.

45. Je reste préoccupé par la menace terroriste qui existe dans certaines parties de l'Afrique, en particulier par le risque que la constante expansion des groupes terroristes aboutisse à l'expansion d'une zone d'instabilité en Afrique de l'Ouest et au Sahel si les groupes affiliés à Daech jouissent d'une plus grande autonomie opérationnelle, financière et logistique. L'ampleur et la complexité du problème sont alarmantes et exigent une action concertée. À cet égard, le lancement du « processus d'Abuja » représente une évolution positive.

46. La situation de milliers de personnes, principalement des femmes et des enfants, dans les camps et autres installations dans le nord-est de la République arabe syrienne reste désastreuse. Si les progrès accomplis quant aux efforts de rapatriement déployés l'année dernière ont contribué à réduire le nombre de personnes dans ces camps, celles qui s'y trouvent encore continuent de vivre dans les conditions les plus précaires, ce qui porte atteinte à leurs droits humains et compromet leur accès à l'aide humanitaire. Il faut prendre des mesures de toute urgence pour remédier à la situation précaire dans laquelle se trouvent ces personnes, d'autant plus que Daech continue à exploiter la situation dans les camps. Je réitère mes appels répétés aux États Membres dont des ressortissants se trouvent dans ces centres pour qu'ils envisagent les conséquences à moyen et à long termes de cette situation et pour qu'ils redoublent considérablement d'efforts afin de faciliter le rapatriement sûr, volontaire et dans la dignité de toutes ces personnes, conformément aux obligations respectives que le droit international fait aux États Membres, y compris en tenant compte en premier lieu de l'intérêt supérieur de l'enfant. Le consentement des gouvernements concernés pour toute activité à mener dans les territoires qui sont sous leur contrôle est une considération primordiale dans toute action de rapatriement de cette nature. Les Nations Unies continueront d'aider les États Membres, notamment par l'intermédiaire de leur Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, à mettre en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale, notamment au moyen de programmes respectueux des droits humains et tenant compte des questions de genre, afin de combler les lacunes recensées en matière de capacités.

## **Annexe**

**Trente-quatrième rapport de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, présenté en application de la résolution [2734 \(2024\)](#) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes et entités qui leur sont associées**

Le rapport a été publié sous la cote [S/2024/556](#).

---